



# OFFICIERS DE GENDARMERIE CHEFS DE R.T. : LE SCSI FAIT ANNULER 6 NOMINATIONS !



Bureau National du SCSI - 55 rue de Lyon, 75012 Paris - 01 44 67 83 30

NOVEMBRE 2016



En août 2014 le ministère de l'Intérieur a nommé 6 Officiers de Gendarmerie de Capitaine à Lieutenant-Colonel sur des postes de Chef de service du Renseignement Territorial pour y succéder à des Officiers de Police, eux-mêmes invités à aller voir ailleurs :

Chef du SDRT du Cher, de la Creuse, de la Haute-Savoie, du SRT de NARBONNE, de MONT-BÉLIARD et de CHESSY

Le SCSI, sans s'opposer au rapprochement des deux institutions, avait dénoncé ces nominations passées en force après celles de Mayotte et de la Nièvre pour lesquelles nous n'avions lancé aucun recours. Devant le nouveau préjudice causé aux carrières des Officiers de Police, écartés de ces postes à responsabilités, le SCSI demandait au ministre de préciser les conditions des nominations, mais aussi d'assurer une juste réciprocité en dégageant autant des postes à responsabilités pour des officiers de police, à la tête de services de Gendarmerie ! N'obtenant aucune réponse et constatant l'absence de réciprocité pourtant promise par le ministre, le SCSI était encore une fois contraint de se retourner vers la Justice administrative pour faire valoir les droits des Officiers de Police.

Le ministère de l'Intérieur, en deux ans de silence obstiné, aura tout fait pour enliser la procédure, mais la sanction est tombée par une série de jugements du 3 novembre 2016 :

## **LES NOMINATIONS DES 6 OFFICIERS DE GENDARMERIE SONT ANNULÉES !**

**Les conséquences immédiates et de plein droit de ces jugements sont :**

- **les Officiers de Gendarmerie concernés doivent être écartés de leurs fonctions en RT ;**
- **les postes de Chefs de service du RT redeviennent vacants ; l'administration étant libre du délai pour les pourvoir à nouveau, selon une procédure régulière.**

**Pour garantir la continuité des services, le ministère de l'Intérieur doit donc nommer des officiers de Police pour assurer l'intérim des postes libérés.**

Le SCSI adresse ses regrets sincères aux Officiers de Gendarmerie concernés, qui ne sont évidemment pas les victimes d'une manœuvre syndicale anti-gendarmerie, et encore moins dirigée contre leurs personnes, mais seulement celles de nominations illégales intervenues au préjudice de leurs homologues de la Police Nationale. Le SCSI veillera toujours à ce que le rapprochement PN/GN se fasse de façon juste et équilibré, dans le respect de chaque institution et de leurs personnels.



Plus largement, cette affaire illustre une fois de plus les profondes carences du dialogue social et professionnel au sein du ministère de l'Intérieur.

Quel échec dans la politique de rapprochement PN-GN !

Quelle image donnée des services de renseignements !

Quel signal désastreux envoyé aux Officiers de Police, et aux Officiers de Gendarmerie !

Et enfin, quelle négation du rôle syndical !

**Un fois de plus c'est seulement sous l'effet de décisions des tribunaux administratifs, du Conseil d'État, du Comité Européen des Droits Sociaux, de la Commission Européenne qu'ont pu progresser :**

**ASA, heures supplémentaires, temps de travail, rappels sur astreintes, IRP chefs de service, indemnisation des jours fériés, repos des CRS, indemnitaire à l'INPS, et d'autres encore...**

### **LE MÊME CONSTAT S'IMPOSE SUR LES SUJETS DE FOND :**

garde-à-vue, procédure pénale, usage des armes (...), à chaque fois le SCSI a ouvert les débats en anticipant de plusieurs années sur les crises qui s'annonçaient, sans que l'administration daigne une seule fois y apporter l'attention nécessaire... jusqu'à être contrainte par l'urgence, les drames, les condamnations on encore la colère de la rue d'adopter des mesures qui, trop souvent, ont encore négligé l'avis des professionnels et de leurs représentants.

**Avec de telles méthodes, faut-il s'étonner de l'émergence des mouvements spontanés de colère chez les personnels qui estiment les syndicats inefficaces, et se sentent délaissés et déconsidérés par leur administration ?**

**A l'égard des nominations annulées, la technostructure policière va-t-elle inventer un nouveau stratagème pour refuser d'exécuter les jugements rendus ? La dimension politique du dossier n'échappe à personne... ira-t-elle jusqu'à écarter la Justice, le Droit, le dialogue social... et les officiers de police !?**



*METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR*